

que constater le décès, et ne trouva pas trace de balle dans la bouche.

On suppose donc que Duboc a dû se bourrer la bouche de poudre, enveloppée dans un papier, et y mettre le feu au moyen d'une bougie qu'on trouva éteinte près de son corps; c'est sans doute le reste du papier que M. D... trouva encore brûlant lorsqu'il a pénétré dans la chambre.

On est effrayé du désastre qui aurait pu avoir lieu si ce papier était tombé sur la poudre existant sur le marbre de la commode et sur le parquet, et M. D..., en éteignant ce papier enflammé, a peut-être évité, par sa présence d'esprit, un très-grand malheur.

Divers faits constatés ne laissent aucun doute sur le suicide.

La session du second trimestre des assises du département de Seine-et-Oise, ouvrira au Palais de Justice de Versailles, le lundi 8 avril, sous la présidence de M. Hardouin, conseiller à la Cour d'appel de Paris.

Intéressant rapport du docteur Zabé :

Je certifie que de tous les systèmes de Biberons que j'ai expérimentés sur mes propres enfants, c'est le Biberon Robert qui m'a donné les meilleurs résultats; par lui est remplacé parfaitement la succion naturelle. Je puis donc en toute confiance recommander l'usage aux mères de familles.

Le Conseil de Santé de Saint-Petersbourg a autorisé l'importation en Russie des Capsules de Goudron de Guyot si efficaces dans les cas de rhumes, catarrhes, bronchites, phthisie. Deux capsules à chaque repas amènent une amélioration rapide. Le traitement revient au prix insignifiant de dix à quinze centimes par jour.

Pour éviter les trop nombreuses imitations, exiger sur chaque flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs.

Dépot, à Etampes, dans la plupart des pharmacies.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 41,805 fr., versés par 63 déposants dont 7 nouveaux.

Il a été remboursé 4,206 fr. 70 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 7,774 fr., versés par 60 déposants dont 9 nouveaux.

Il a été remboursé 4,337 fr. 39 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 4,475 fr., versés par 8 déposants dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 4,443 fr. 46 c.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 4,222 fr., versés par 35 déposants dont 8 nouveaux.

Il a été remboursé 4,044 fr. 08 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 434 fr., versés par 7 déposants dont 1 nouveau.

Cheval perdu.

Samedi dernier, 46 du courant, vers huit heures et demie du soir, à Nonainville, commune d'Engenville, un Cheval gris pommelé, longue queue, forte crinière, âgé de onze à douze ans, garni de son collier et de sa selle, s'est échappé des mains de son maître au moment d'être attelé. — Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur ce cheval sont priées de vouloir bien les faire connaître à M. DENIS, ferblantier à Sermaises (Loiret). — Il y aura bonne récompense.

LOUIS LÉVY DENTISTE

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS, EXPERT DENTISTE à la Justice de paix du X^e arrondissement.

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LÉVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du CAFÉ DE LA PAIX, les Samedi 6 et Dimanche 7 Avril. Il recevra régulièrement le premier samedi et le lendemain dimanche de chaque mois.

Les personnes qui désirent recevoir à leur domicile les soins de sa profession, sont priées de se faire inscrire d'avance à l'adresse ci-dessus ou de l'aviser directement à son domicile à Paris.

COMPTOIR D'ÉTAMPES.

Maison spéciale pour la Vente et Achat de Fonds de commerce et d'Établissements de toute nature, spécialement : Fonds de Boulangerie à Paris et départements, — Prêts hypothécaires, — Placements d'argent, — Vente et Achat d'immeubles, terrains, etc.

Emplois et positions sérieuses pour toutes personnes disposant de cautionnements ou capitaux. S'adresser tous les jours, de 3 à 5 heures, à Etampes, faubourg Saint-Jacques, 2, à la Pointe.

M. Robert BENSUSAN, dentiste de Paris, continue de venir tous les samedis à Etampes, consultations à l'hôtel du GRAND-COURRIER.

M. BENSUSAN restera à Etampes les dimanches, lorsqu'on lui en fera la demande.

AVIS aux Entrepreneurs.

M. LEBLANC, marchand de bois, place du Théâtre, informe les Entrepreneurs qu'il a fait un approvisionnement complet de BOIS DE TRAVAIL de toute espèce, tel que : Chêne de Champagne, Hêtre, Sapins de Lorraine, Sapins du nord, et qu'il tient toutes ces marchandises à la disposition des personnes qui pourraient en avoir besoin, et dans de bonnes conditions.

On trouvera également chez lui un grand assortiment de bois pour le Charronnage.

Demande de location.

ON DEMANDE à louer à Etampes, dans un périmètre d'un kilom. autour du Collège, une MAISON

en totalité, dont le prix de la location serait de 250 fr. à 600 fr. — S'adresser à M. SIGÉ, chargé de recueillir les renseignements, rue Basse-des-Groisneries, n° 3. 3-1

AVIS aux Commerçants.

LA PARISIENNE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LE BRIS DES GLACES. Sécurité des devantures de boutiques.

40 années d'existence. - Sinistres payés : 4,500,000 fr.

Siège social : à Paris, rue Taitbout, 5.

Représentée à Etampes, par M. CANTINIAU, rue Darnatal, n° 18;

Pour les réparations, s'adresser à M. PERROT, peintre, place du Théâtre.

SALLE DE LA ROTONDE

M. DESIRÉ HOYAU a l'honneur d'informer le public qu'il donnera, Mercredi prochain 27 courant, un Grand Bal de nuit paré, masqué et travesti.

Prix d'entrée, par Cavalier, 2 fr. 50 c.

Un Cavalier aura droit à l'entrée de deux Dames.

Un orchestre nombreux animera les danses.

Avant l'ouverture du Bal, Grande Retraite aux flambeaux dans les principaux quartiers de la ville.

Le lendemain Jeudi, jour de la Mi-Carême, Bal de nuit. — Prix d'entrée : 1 fr. par Cavalier. — Danses sans rétribution. — Entrée libre pour les Dames.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 13 Mars. — POINTEAU Gabrielle-Paule, place Notre-Dame, 41. — 46. RAVAUT Henri-Paul, rue de l'Hôtel-de-Ville, 48. — 47. DESHAYES René-Etienne-Victor, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4. — 48. BILLARD François-Louis (Hospice). — 49. NOLLET Julie-Charlotte-Marie, rue St-Jacques, 34. — 49. LIBOT Louise-Juliette, rue Saint-Jacques, 458.

DÉCÈS.

Du 15 Mars. — BODIN Prudent-Ernest, 35 ans, journalier (Hospice). — 49. VOËGLIN François-Antoine, 50 ans, cafetier, rue Saint-Jacques, 59. — 49. MALIZARD Jean-Julien, 52 ans, coutelier, rue de la Juiverie, 43.

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLEN.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

Propriétaire du Moniteur des Tirages Financiers Société anonyme au capital de 6 millions de francs. Siège social à Paris, 46, rue Le Peletier.

Le Crédit Général Français vient de fonder une agence de sa société à ETAMPES.

En créant cette Agence, le Crédit Général Français a voulu se mettre en rapports plus directs avec sa clientèle déjà très-nombreuse du département de Seine-et-Oise.

Le public pourra traiter dans cette agence toutes les opérations comprises dans les services du Crédit Général Français : achat et vente au comptant de valeurs cotées et non cotées; souscriptions aux émissions, encaissement de coupons, Transferts et conversions, etc., etc., aux mêmes conditions que la MAISON DE PARIS.

Il pourra aussi trouver à l'Agence les renseignements les plus complets sur toutes les valeurs, la liste des titres sortis aux tirages, etc., etc.

M. GRATTERY, demeurant à Etampes, est chargé de la direction de l'agence du Crédit Général Français.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, 56, RUE JACOB, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE Sous la direction de M^{me} EMELINE RAYMOND.

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la Mode Illustrée offre à ses abonnés, en leur prodiguant les patrons, les gravures, les renseignements, les conseils tant pour leur habillement que pour l'exécution de tous les travaux féminins.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition, 3 mois, 3 f. 50; 6 mois, 7 f.; 12 mois, 14 f. 4^e — avec une gravure coloriée, chaque numéro : 3 mois, 7 f.; 6 mois, 13 f. 50; 12 mois, 25 f.

S'adresser également dans les librairies des départements.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

PARAISANT TOUTS LES SAMEDIS AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration : 18, Rue Dauphine, à Paris.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Antigoutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou Chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Ecliquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Sous-dépôts dans les pharmacies.

Dépôt à Etampes, chez M. LEPROUST, pharmacien, rue Saint-Jacques. 52-48

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

31 ans de succès. — 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combat depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraine, surdités, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépression, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropsie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière Du Barry ».

Cure n° 79,854 : M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure n° 65,511.

Vervant, le 28 Mars 1866. Monsieur, — Dieu soit béni votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 16 fr. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 1/2 tasse, 2 fr. 25; de 2/3 tasse, 4 fr.; de 1 tasse, 7 fr.; de 1 1/2 tasse, 12 fr.; de 2 tasses, 20 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 56 et 70 fr. franco. — DÉPÔTS à Etampes, chez M. THAUNAS, rue Saint-Jacques, n° 121, chez M. JIROUX, épicer, rue Saint-Jacques, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux PUBLIÉS au chef-lieu de l'arrondissement.

JOURNAL JUDICIAIRE

DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES. (67^{me} Année.)

(1) FORMATION DE SOCIÉTÉ.

Par acte sous seings privés, fait à Etampes (Seine-et-Oise), en quatre exemplaires, le vingt-cinq février, enregistré le vingt-six février mil huit cent soixante-dix-huit, folio 64 verso, case 3, par le Receveur qui a perçu les droits,

M. LOUIS-ALEXANDRE-TRÉOPHILE-ABEL CHAMPENOIS, cuisinier, demeurant à Paris, avenue de Clichy, numéro 86, ci-devant, et actuellement rue de la Cordonnerie, numéro 2, à Etampes (Seine-et-Oise),

Et un commanditaire dénommé audit acte,

Ont formé une Société en nom collectif et en commandite, pour l'exploitation de l'établissement sis à Etampes (Seine-et-Oise), rue de la Cordonnerie, numéro 2, connu sous le nom d'Hotel du Grand-Monarque, sous la raison et la signature sociales : CHAMPENOIS ET C^{ie}.

La durée de la Société a été fixée à dix années qui ont commencé à courir le vingt-deux février mil huit cent soixante-dix-huit, pour finir à pareille époque de l'année mil huit cent quatre-vingt-huit.

Le siège de la Société est à Etampes (Seine-et-Oise), rue de la Cordonnerie, numéro 2.

M. Champenois a seul la signature sociale.

Le fonds social est fixé à cinq mille francs espèces, fournis par le commanditaire.

Pour effectuer les dépôts et publications, tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'acte.

Les dépôts aux greffes du Tribunal séant à Etampes et de la Justice de paix de ladite ville, ont eu lieu le vingt-sept février mil huit cent soixante-dix-huit.

Pour extrait :

CHAMPENOIS ET C^e.

(2) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ÉTAMPES.

Faillite CARRÉ.

PRODUCTION DE TITRES.

Messieurs les créanciers présumés de la faillite du sieur REMI-JEAN-BAPTISTE CARRÉ, ancien entrepreneur de travaux publics à Soisy-sur-Ecole, sont invités à produire, dans le délai de vingt jours à compter d'aujourd'hui, conformément à l'article 492 du Code de commerce, soit entre les mains de M^e Laurens, avoué à Etampes, syndic définitif de la faillite, soit au greffe du Tribunal, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes réclamées.

Immédiatement après l'expiration de ce délai, il sera procédé à la vérification des créances.

Le Greffier en chef du Tribunal, Ad. MALON.

Etude de M^e RENÉ LAURENS, avoué à Etampes, (3) Rue Sainte-Croix, n° 19.

DEMANDE EN SÉPARATION DE BIENS.

D'un exploit de Legros, huissier à Etampes, en date du vingt-deux mars mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré,

Il appert :

Que Madame Marie-Anne-Augustine SOMMAIRE, épouse de M. Jean-Baptiste-Désiré DOUCET, marchand de vins, avec lequel elle demeure au Mesnil-Racoin, commune de Villeneuve-sur-Auvers, a formé contre le sieur Doucet, son mari, une demande en séparation de biens, et que M^e René Laurens, avoué, a été chargé d'occuper pour elle.

Pour extrait :

Signé ; RENÉ LAURENS.

(4) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE SUR LICITATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DARDANNE, Notaire à Etampes, commis à cet effet,

D'UNE MAISON BOURGEOISE

Sise à Etampes, rue Saint-Jacques, n° 26, Et place de l'Embarcadère,

ET DE QUARANTE-HUIT PIÈCES DE TERRE

Sises terroirs d'Etampes et de Morigny, SUR DIVERS CHAMPTIERS, EN 49 LOTS

Avec faculté de réunion et de subdivision.

L'adjudication aura lieu le Lundi de Pâques 22 Avril mil huit cent soixante-dix-huit, Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que :

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le dix-neuf février mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré et signifié;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de :

1^o Madame Thérèse-Zélie ARGANT, propriétaire, demeurant à Etampes, veuve de M. Narcisse-Auguste GILLOTIN;

2^o Madame Zélie-Augustine GILLOTIN, épouse de M. Pierre-Philippe GUERRAZ, et de ce dernier tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Orléans, boulevard du Chemin-de-Fer, numéro 17;

Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1^o M. Cyrille-Edouard Chasles, ancien notaire, demeurant à Etampes, rue du Haut-Pavé, numéro 44 bis,

« En sa qualité de tuteur à la restitution au profit des enfants nés et à naître de madame Guerraz, sus nommée, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée, suivant délibération du conseil de famille tenu et présidé par M. le Juge de paix d'Etampes, le sept février dernier, enregistrée. »

Ayant pour avoué constitué M^e Louis-Laurent Chenu, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 100;

2^o M. Charles-Amable Potheau, négociant, demeurant à Etampes, rue de l'Abreuvoir-aux-Moutons, numéro 3,

« En sa qualité de membre de la Société « Potheau frères, meuniers à Etampes, et agissant pour ladite Société. »

Ayant pour avoué constitué M^e René Laurens, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Sainte-Croix, numéro 19;

Procédé, le Lundi de Pâques vingt-deux Avril mil huit cent soixante-dix-huit, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Dardanne, notaire à Etampes, commis à cet effet, à la vente des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Une MAISON sise à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 26, et place de l'Embarcadère;

Cet immeuble est en façade sur la rue Saint-Jacques et sur la place de l'Embarcadère;

Il comprend :

Sur la rue Saint-Jacques, un principal corps de bâtiment divisé, au rez-de-chaussée, en couloir régissant dans toute la profondeur, salon éclairé sur la rue, salle à manger éclairée sur la cour; — dans chacune de ces pièces il y a cheminée; — au fond du couloir, escalier conduisant aux étages supérieurs;

Au premier étage, deux chambres sur la rue, une à feu, l'autre froide; — autre chambre à feu sur la cour;

Greiner au-dessus;

Ce bâtiment est couvert en ardoises sur la rue, en tuiles sur la cour;

A la suite, cour pavée;

A gauche, en aile, faisant suite au bâtiment, cuisine couverte en zinc;

Cabinet d'aisances;

Au fond, bâtiment couvert en tuiles, comprenant, au rez-de-chaussée, bûcher, buanderie, cave dessous; — au premier étage, grande chambre à feu, grenier;

A la suite, jardin dans lequel une citerne recevant les eaux d'égoûs;

Autre petit jardin, réservé pour le locataire du pavillon dont il va être parlé, séparé du précédent par un treillage garni de lierre;

Petit pavillon donnant sur la place de l'Embarcadère, couvert en ardoises, distribué en une pièce au rez-de-chaussée et une pièce au premier étage; -- petite cuisine à gauche;

Le tout tenant par devant la rue Saint-Jacques, par derrière la place de l'Embarcadère, d'un long M. Pasquier et madame Debergue, d'autre long MM. Fanon et Lenoir.

Sur la mise à prix de 40,000 fr.

Deuxième lot.

Quinze ares quatre-vingt-seize centiares de terre, au lieu dit les Vaux-Mantins, territoire de Morigny, section D, numéro 349; tenant des deux longs M. Jousset François, d'un bout est M. Penot Jean-François, et d'autre bout MM. Paul-Théodore Huet, Penot Jean-François et les héritiers de la Bigne. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: quatorze francs. -- Location François-Honoré Penot.

Sur la mise à prix de 250 fr.

Troisième lot.

Trente ares quatre-vingt-sept centiares de terre, au lieu dit les Housches-de-la-Montagne, même territoire, section D, partie du numéro 463; tenant d'un long est et d'un bout sud madame veuve Moullé, d'autre long M. de Hédoüville, et d'autre bout la route d'Etampes à Malesherbes. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: quarante-deux francs. -- Location François-Honoré Penot.

Sur la mise à prix de 730 fr.

Quatrième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, au lieu dit les Housches-au-nord-de-la-Montagne ou le Bois-Renault, même territoire, section D, numéros 617 et 618; tenant d'un long est M. Véron Henry, d'autre long M. de Hédoüville, d'un bout nord M. Penot Jean-François, et d'autre bout M. Piet et M. Billard. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: onze francs. -- Location François-Honoré Penot.

Sur la mise à prix de 200 fr.

Cinquième lot.

Douze ares soixante-dix sept centiares de terre, au lieu dit la Vau-Creusse, même territoire, section D, numéro 546; tenant d'un long est M. Penot Jean-François, d'autre long M. Penot Honoré et M. Boivin Eugène, d'un bout nord M. Paul-Théodore Huet, et d'autre bout le chemin d'Etampes à Puisselet. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: quinze francs. -- Location François-Honoré Penot.

Sur la mise à prix de 265 fr.

Sixième lot.

Vingt-cinq ares cinquante quatre centiares de terre, au lieu dit les Taboureaux, même territoire, section D, numéro 40; tenant d'un long nord M. Penot Jean-François, d'autre long M. Penot Cyprien Hector, d'un bout est M. Théodore Charpentier, et d'autre bout le chemin de Bonvilliers à La Forêt-Sainte-Croix. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: vingt-six francs. -- Location François-Honoré Penot.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Septième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, au lieu dit les Petites Gargesses, même territoire, section D, numéro 49; tenant d'un long ouest les héritiers Jullemier, d'autre long M. de Hédoüville, d'un bout nord M. Penot Cyprien-Hector, et d'autre bout M. Mainfroy. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: deux francs. -- Location François-Honoré Penot.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Huitième lot.

Douze ares soixante-dix sept centiares de terre, au lieu dit les Grandes-Gargesses, même territoire, section D, numéro 85; tenant d'un long est M. Douce Narcisse-Hubert et madame Dupré, d'autre long M. Thirouin Jacques-Henry, d'un bout nord l'ancien chemin d'Etampes à Maisse, et d'autre bout M. Penot Jean-François. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: quatre francs. -- Location François-Honoré Penot.

Sur la mise à prix de 65 fr.

Neuvième lot.

Vingt-cinq ares quatre-vingt centiares de terre, au lieu dit Bois-Gallon, territoire d'Etampes, section C, numéros 1573, 1574 partie; tenant d'un long sud-est et d'un bout sud-ouest M. de la Taille, d'autre long plusieurs, et d'autre bout madame Théodore Huet. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: six francs. -- Location François-Honoré Penot.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Dixième lot.

Quatre-vingt-quatorze ares soixante-dix-huit centiares de terre, au lieu dit Proche-Bois-Mercier, même territoire, section C, numéro 1477 partie, et section D, numéro 970 partie; tenant d'un long est les héritiers Rousseau, M. Paul-Théodore Huet et autres, d'autre long le onzième lot, d'un bout nord M. Huet, et d'autre bout le chemin de Bois-Mercier à Etampes. -- Traversés par le chemin de la Montagne à d'Huillet. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: soixante-

dix francs. -- Location François-Honoré Penot. Sur la mise à prix de 4,230 fr.

Onzième lot.

Quatre-vingt-quatorze ares soixante-dix-neuf centiares de terre, au même lieu, section C, numéro 1477 partie, et section D, numéro 970 partie; tenant d'un long est le dixième lot, d'autre long le douzième lot, d'un bout nord M. Paul-Théodore Huet, et d'autre bout le chemin de Bois-Mercier à Etampes. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: soixante-dix francs. -- Location François-Honoré Penot.

Sur la mise à prix de 4,230 fr.

Douzième lot.

Quatre-vingt-quatorze ares soixante-dix-huit centiares de terre, au même lieu, section C, numéro 1477 partie, et section D, numéro 970 partie; tenant d'un long est le onzième lot, d'autre long et d'un bout nord M. Huet Paul-Théodore, et d'autre bout le chemin de Bois-Mercier à Etampes. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: soixante-dix francs. -- Location François-Honoré Penot.

Sur la mise à prix de 4,230 fr.

Treizième lot.

Quatre-vingt-onze ares quinze centiares de terre, proche Bois-Mercier, territoire d'Etampes, section C, numéro 1473 partie; tenant d'un long est M. Porthault et les héritiers Rousseau, d'autre long le quatorzième lot, d'un bout nord le chemin de Bois-Mercier à Etampes, et d'autre bout M. Penot Jean-François. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: quatre-vingt-deux francs. -- Location François-Honoré Penot.

Sur la mise à prix de 4,440 fr.

Quatorzième lot.

Quatre-vingt-onze ares quinze centiares de terre, au même lieu, section C, numéro 1473 partie; tenant d'un long est le treizième lot, d'autre long le quinzième lot, et des deux bouts comme la pièce précédente, désignée sous le treizième lot. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: cent trois francs. -- Location François-Honoré Penot.

Sur la mise à prix de 4,800 fr.

Quinzième lot.

Quatre-vingt-onze ares seize centiares de terre, au même lieu, section C, numéro 1473 partie; tenant d'un long est le quatorzième lot, d'autre long le seizième lot, et des deux bouts comme le lot précédent. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: cent trois francs. -- Location François-Honoré Penot.

Sur la mise à prix de 4,800 fr.

Seizième lot.

Quatre-vingt-onze ares seize centiares de terre, au même lieu, section C, numéro 1473 partie, et section D, numéro 974 partie; tenant d'un long est le quinzième lot, d'autre long faisant hache les dix-septième et dix-huitième lots ci-après et plusieurs, et des deux bouts comme les trois lots qui précèdent. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: quatre-vingt-deux francs. -- Location François-Honoré Penot.

Sur la mise à prix de 4,440 fr.

Dix-septième lot.

Quatre-vingt-deux ares quarante-quatre centiares de terre, au lieu dit la Mare-de-Beule, même territoire, section D, numéro 976 partie; tenant d'un long nord les héritiers de la Bigne, d'autre long le dix-huitième lot, d'un bout est le seizième lot, et d'autre bout le chemin de la Montagne à d'Huillet. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt-un: quatre-vingts francs. -- Location Moullé.

Sur la mise à prix de 4,650 fr.

Dix-huitième lot.

Quatre-vingt-deux ares quarante-quatre centiares de terre, au même lieu, section E, numéro 976 partie; tenant d'un long nord le dix-septième lot, d'autre long les héritiers de la Bigne, d'un bout est le seizième lot, et d'autre bout M. de Crouzas. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt-un: quatre-vingts francs. -- Location Moullé.

Sur la mise à prix de 4,650 fr.

Dix-neuvième lot.

Un hectare un are quatre-vingt-dix-sept centiares de terre, au lieu dit la Sente-de-la-Justice, même territoire, section D, numéro 1021 partie; tenant d'un long est MM. les héritiers Rousseau, d'autre long le vingtième lot, d'un bout nord M. de Hédoüville, et d'autre bout la sente de la Justice. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: cent treize francs. -- Location Penot Charles-Maxime.

Sur la mise à prix de 2,000 fr.

Vingtième lot.

Un hectare un are quatre-vingt-dix-sept centiares de terre, au même lieu, section D, numéros 1021 partie, 1024 partie; tenant d'un long est le dix-neuvième lot, d'autre long M. Porthault, et des deux bouts comme le lot précédent. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: cent treize francs. -- Location Penot Charles-Maxime.

Sur la mise à prix de 2,000 fr.

Vingt-unième lot.

Trente-huit ares trente centiares de terre, au lieu dit vers Bois-Mercier, territoire d'Etampes, section C, numéros 1491, 1492; tenant d'un long est M. Boivin Eugène, d'autre long M. Poisson Théophile-Désiré, d'un bout nord M. Charpentier, et d'autre bout les hé-

ritiers Rousseau. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: dix francs. -- Location Penot Charles-Maxime.

Cette pièce est traversée par la route de Malesherbes.

Sur la mise à prix de 330 fr.

Vingt-deuxième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-quatre centiares de terre, au lieu dit la Croix-de-Bois-Renault, territoire de Morigny, section D, numéro 336; tenant d'un long est M. Jean-Baptiste Beaufort, d'autre long M. de Hédoüville, d'un bout nord MM. Darblay et Douce, et d'autre bout le chemin d'Etampes à Puisselet. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: dix francs. -- Location Penot Charles-Maxime.

Sur la mise à prix de 470 fr.

Vingt-troisième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-quatre centiares de terre, au lieu dit les Carrés, territoire d'Etampes, section E, numéro 744; tenant d'un long est l'acquéreur Barrué, d'autre long madame Cadot, d'un bout nord madame Barré, et d'autre bout l'ancien chemin de Maisse. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: quarante francs. -- Location Carré.

Sur la mise à prix de 535 fr.

Vingt-quatrième lot.

Quatre-vingt-quinze ares quarante-trois centiares de terre, au lieu dit la Grenouillère, territoire de Morigny, section D, numéros 803, 806; tenant d'un long nord l'ancien chemin de Maisse, d'autre long plusieurs, d'un bout est le chemin de Morigny à la Montagne, et d'autre bout M. Jacques Lemaire. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: quatre-vingt-cinq francs. -- Location Carré.

Sur la mise à prix de 4,230 fr.

Vingt-cinquième lot.

Un hectare quatorze ares quatre-vingt-huit centiares de terre, au même lieu, section E, numéros 635 partie, 636 partie; tenant d'un long nord plusieurs et le lot suivant, d'autre long l'ancien chemin de Maisse, d'un bout est le chemin de Morigny à la Montagne, et d'autre bout madame Pichot et M. Puis. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: cent douze francs. -- Location Carré.

Sur la mise à prix de 4,500 fr.

Vingt-sixième lot.

Soixante-deux ares cinq centiares de terre, au même lieu, section E, numéros 635 partie, 636 partie; tenant d'un long est le chemin de Morigny à la Montagne, d'autre long M. Grivet Léon, d'un bout nord le chemin d'Etampes à Bonvilliers, et d'autre bout le vingt-cinquième lot. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: quarante-sept francs. -- Location Carré.

Sur la mise à prix de 640 fr.

Vingt-septième lot.

Un hectare deux ares neuf centiares de terre, au lieu dit la Mare-Bourgault; territoire d'Etampes, section D, numéro 932 partie; tenant d'un long est madame Dufresne, d'autre long le vingt-huitième lot, d'un bout nord la route d'Etampes à Malesherbes, et d'autre bout le chemin d'Etampes à Bois-Mercier. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: cent trente-six francs. -- Location Grugeon.

Sur la mise à prix de 4,600 fr.

Vingt-huitième lot.

Un hectare deux ares neuf centiares de terre, au même lieu, section D, numéro 932 partie; tenant d'un long est le vingt-septième lot, d'autre long le vingt-neuvième lot, et des deux bouts comme le lot précédent. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: cent treize francs. -- Location Grugeon.

Sur la mise à prix de 4,335 fr.

Vingt-neuvième lot.

Un hectare deux ares huit centiares de terre, au même lieu, section D, numéro 932 partie; tenant d'un long est le vingt-huitième lot, d'autre long le trentième lot, et des deux bouts comme les lots précédents. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: quatre-vingt-dix francs. -- Location Grugeon.

Sur la mise à prix de 4,065 fr.

Trentième lot.

Un hectare deux ares huit centiares de terre, au même lieu, section D, numéro 932 partie; tenant d'un long est le vingt-neuvième lot, d'autre long M. des Varennes, et des deux bouts comme les trois lots qui précèdent. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: quatre-vingt-dix francs. -- Location Grugeon.

Sur la mise à prix de 4,065 fr.

Trente-unième lot.

Quatre-vingt-dix-huit ares soixante-quinze centiares de terre, au lieu dit les Vieilles-Granges ou le Pied-Broc, section D, numéro 932 partie; tenant d'un long est le trente-deuxième lot, d'autre long M. Alexandre Elie, d'un bout nord M. Victor Boudet, et d'autre bout le chemin d'Etampes à Bois-Mercier. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: cent cinquante-neuf francs. -- Location Grugeon.

Sur la mise à prix de 4,875 fr.

Trente-deuxième lot.

Quatre-vingt-dix-huit ares soixante-quinze centiares de terre, au même lieu, section D, numéro 932 partie; tenant d'un long est M. Boivin Eugène, d'autre long le trente-unième lot, et des deux bouts comme le lot pré-

cedent. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: cent cinquante-neuf francs. -- Location Grugeon.

Sur la mise à prix de 4,875 fr.

Trente-troisième lot.

Un hectare six ares cinquante-huit centiares de terre, au lieu dit la Mare-de-Beule, même territoire, section D, numéro 972 partie; tenant d'un long est M. de Crouzas et M. Pierre Hébert (M. Thévard, locataire), d'autre long le trente-quatrième lot, d'un bout nord le chemin de Bois-Mercier, et d'autre bout le chemin de Brouy. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: cent quatre-vingts francs. -- Location Grugeon.

Sur la mise à prix de 2,125 fr.

Trente-quatrième lot.

Un hectare six ares cinquante-huit centiares de terre, au même lieu, section D, numéro 972 partie; tenant d'un long est le trente-troisième lot, d'autre long le trente-cinquième lot, d'un bout et d'autre bout comme le lot précédent. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: cent quatre-vingts francs. -- Location Grugeon.

Sur la mise à prix de 2,125 fr.

Trente-cinquième lot.

Un hectare six ares cinquante-huit centiares de terre, au même lieu, section D, numéro 972 partie; tenant d'un long est le trente-quatrième lot, d'autre long M. Elie Alexandre, des deux bouts comme les deux lots qui précèdent. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: cent quatre-vingts francs. -- Location Grugeon.

Sur la mise à prix de 2,125 fr.

Trente-sixième lot.

Cinquante-un ares sept centiares de terre, au même lieu, section D, numéro 972 partie; tenant d'un long nord M. Elie Alexandre, d'autre long les deux hectares cinquante-cinq ares trente-cinq centiares à madame Gillotin, d'un bout nord le chemin de Bois-Mercier, et d'autre bout M. Elie Alexandre. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: quatre-vingt-cinq francs. -- Location Grugeon.

Sur la mise à prix de 4,000 fr.

Trente-septième lot.

Quatre-vingt-dix ares cinquante centiares de terre, au lieu dit les Granges-Saint-Père, même territoire, section D, numéro 1031 partie; tenant d'un long est M. Inger, d'autre long le trente-huitième lot, d'un bout nord plusieurs, et d'autre bout le chemin de Brouy. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: cent trente-neuf francs. -- Location Grugeon.

Sur la mise à prix de 4,635 fr.

Trente-huitième lot.

Quatre-vingt-dix ares cinquante centiares de terre, au même lieu, section D, numéro 1031 partie; tenant d'un long est le trente-septième lot, d'autre long les héritiers Rousseau, et des deux bouts comme le lot précédent. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt: cent trente-neuf francs. -- Location Grugeon.

Sur la mise à prix de 4,635 fr.

Trente-neuvième lot.

Un hectare deux ares sept centiares de terre, au lieu dit les Soixante-Onze-Arpents, même territoire, section D, numéro 1024 partie; tenant d'un long est le quarantième lot, d'autre long les héritiers Rousseau, d'un bout nord le chemin de Brouy, et d'autre bout le quarante-huitième lot. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt-un: cent douze francs. -- Location Houdy.

Sur la mise à prix de 4,870 fr.

Quarantième lot.

Un hectare deux ares sept centiares de terre, au même lieu, section D, numéro 1024 partie; tenant d'un long est le quarante-unième lot, d'autre long le trente-neuvième lot, d'un bout nord le chemin de Brouy, et d'autre bout les quarante-septième et quarante-huitième lots. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt-un: cent douze francs. -- Location Houdy.

Sur la mise à prix de 4,870 fr.

Quarante-unième lot.

Un hectare deux ares sept centiares de terre, au même lieu, section D, numéro 1024 partie; tenant d'un long est le quarante-deuxième lot, d'autre long le quarantième lot, d'un bout nord le chemin de Brouy, et d'autre bout les quarante-sixième et quarante-septième lots. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt-un: cent douze francs. -- Location Houdy.

Sur la mise à prix de 4,870 fr.

Quarante-deuxième lot.

Un hectare deux ares sept centiares de terre, au même lieu, section D, numéro 1024 partie; tenant d'un long est le quarante-troisième lot, d'autre long le quarante-unième lot, d'un bout nord le chemin de Brouy, et d'autre bout les quarante-cinquième et quarante-sixième lots. -- Revenu jusqu'en mil huit cent quatre-vingt-un: cent douze francs. -- Location Houdy.

Sur la mise à prix de 4,870 fr.

Quarante-troisième lot.

Un hectare deux ares sept centiares de terre, au même lieu, section D, numéro 1024 partie; tenant d'un long est M. Porthault, d'autre long le quarante-deuxième lot, d'un bout nord le chemin de Brouy, et

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, du 14 au 20 mars inclus.

Table with columns: NOMS des Bouchers et Charcutiers, Taureaux, Boufs, Vaches, Veaux, Moutons, Porcs, TOTAL.

Certifié par le Préposé en chef de l'Octroi, NARGASSIES.

HALLE DE PARIS.

Farines. -- 20 Mars 1878.

Table with columns: Description, Price.

Grains.

Table with columns: Description, Price.

Pailles et Fourrages.

Table with columns: Description, Price.

Bulletin commercial.

Table with columns: MARCHÉ d'Etampes, MARCHÉ d'Angerville, MARCHÉ de Chartres, and their respective prices.

Cours des fonds publics. -- BOURSE DE PARIS du 8 au 15 Mars 1878.

Table with columns: DÉNOMINATION, Samedi 16, Lundi 18, Mardi 19, Mercredi 20, Jeudi 21, Vendredi 22.

